

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri~~Refusé~~
~~Accorde~~Nom : NGBAHANZAOrigine : RuhengeriChefferie : MuleraTerritoire : RuhengeriProfession : FoncierN° du R.E. : 5712

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 16/5/52Condamné le : 16/5/52 à 14 mois de S.P.P30 Ans ou 20 ans S.P.P
21 mois E.S. ou 20 mois S.C.

1/4 de peine :

Sorti le : 30/5/52 ou 4/6/52 ou 9/6/52Transféré le : X/X

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

Lebe

RÉQUISTION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 621 Nov

TRIBUNAL DE POLICE DE Auhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Auhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel A. C., gardien de la prison de Auhengeri, de maintenir en détention le nommé NAGAHANDA, fils de Bidwana (B) et de Mihengera (M), originaire de Auhengeri, chefferie de Mulira, Territoire de Auhengeri, District de Rwanda, condamné par le Tribunal de Police de Auhengeri en date du 16/3/52 à 14 jours de servitude pénale principale ; à 5 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de frs dans le délai de 14 jours ; à 2 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs montant des frais du procès, dans le délai de 14.

A. Auhengeri, le 16/11/52

Le Juge de Police,

Arrêté le 16/11/52

N° R. E. 5717

19/12